

*Fédération Française de Pétanque et Jeu Provençal*  
*Agréée par le Ministère de la Jeunesse, des Sports et des Loisirs*  
**Commission Territoriale Nouvelle Aquitaine**  
*Comité de Pétanque & Jeu Provençal de la Vienne*

*Siège Social: Maison des Sports 6 Allée Jean Monnet Bat C3 86000 Poitiers*

**Réunion du 16 juillet 2019 au CDOS, Poitiers**

Membres présents : Mmes Sylvie BLANCHET, Lydia GRIMAUULT, Valérie SALIN, Nadine DEMARCONNAY, Chantal GUYARD, Emiline MOREAU.

Mrs Frédéric GIROUARD, Fredy BLANCHET, Alain NEHEMIE, Christian MOREAU, Jean-Jacques BRUNET, Christian LUDOVIC, Jean-François MARCHAND, René JAUBERT, Christophe DUPONT.

Membres excusés : Mrs Christophe SALIN, Lionel COUVRAT.

De nombreux problèmes ont été rencontrés avec les cartes bleues du comité lors des différents championnats de France, les plafonds des cartes étant atteints, il était impossible de retirer de l'argent.

- voir pour augmenter le plafond des cartes avec le banquier.
- appeler Mr Amirault (président d'Antran) pour le remboursement des frais avancés par les joueurs lors du championnat de France provençal.

- **Résultats championnats territoriaux**

Les résultats des championnats territoriaux ne figurent pas sur le site internet du comité de la Vienne, nous ne possédons pas les fichiers Geslico, ils sont introuvables. Il faut voir avec la région si quelqu'un les a.

Il y a de très bons résultats dans l'ensemble pour le comité de la Vienne : champions en tête à tête sénior, triplète vétérans, triplète cadet.

Les repas payés par le comité s'élèvent à 2700€, certains joueurs n'ont pas consommés ces repas à hauteur d'une valeur d'environ 300€ de perte.

Peut-être devrait-on revoir le règlement intérieur concernant les frais de restauration.

### - **Projet boulodrome à Dissay**

Consultation d'un avocat pour répondre aux questions de l'assemblée générale extraordinaire.

Conclusions :

- ⇒ voir avec l'avocate, pour qu'elle fasse un diaporama qui réponde aux questions des membres de l'AGE :
- quelles sont les responsabilités des membres actuels par rapport aux futurs membres du comité ?
- Si le projet est acté par les clubs, peuvent-ils contester le budget prévisionnel ou le projet global ?
- si le boulodrome n'est plus viable dans quelques années, que se passe t-il ?
- est-ce que la trésorière et la présidente sont engagées à long terme en cas de cessation de paiement ?

### - **Projets commission des jeunes**

Les sélections régionales auront lieu à St Yrieix les 31 aout et 1<sup>er</sup> septembre sur deux jours, l commission aurait besoin d'un financement pour 6 joueurs et 2 éducateurs (repas, hotel...). Aucun BF1 ou BF2 du comité ne peut être présent, le comité ne se déplacera donc pas sur les sélections régionales.

Le CTC jeunes se déroulera à Marmandes les 28 et 29 septembre : 2 équipes de la vienne sont qualifiées, (deux équipes de 6 joueurs + 2 éducateurs par équipes). Ce déplacement coutera environ 3000€ : hotel, bus+frais de route, boissons...

Vote : pour à l'unanimité.

Championnat régional à Ste Livrade : deux équipes minimes, deux équipes cadets et deux équipes juniors étaient qualifiées mais une équipe cadet ne s'est pas présentée parce qu'un jeune ne voulait pas venir. Ce jeune et son club recevront un courrier de rappel.

Ces différents déplacements demandent que les éducateurs portent une tenue correcte mais la Nouvelle Aquitaine ne les finance pas, la commission des jeunes a donc pris la décision de renouveler toutes les tenues des éducateurs (tee-shirt).

### - **Assemblée Générale 2019**

Seule candidature : Mirebeau pour le 23 novembre (salle, restaurateur pré-réservés).

L'AG 2020 aura lieu le samedi 14 novembre.

### - **Formations : tronc commun, BF1, arbitres**

Le recyclage des BF1 devrait avoir lieu avant la fin de l'année en partenariat avec le CD79.

Le comité paiera les formations pour les BF1, les arbitres et les membres du comité lors de la formation du tronc commun.

- **Questions diverses**

René Jaubert : Une équipe vétérans était absente au CDC vétérans le jour de la canicule. Quelle sanction doit-elle être appliquée?

Réponse : même sanction que d'habitude

Lors d'une journée de CDC sénior, plusieurs équipes n'étaient pas présentes puisque cette journée tombait en même temps que les CTC provençaux. Les joueurs ne pouvant participer aux deux journées en même temps, les journées de CDC ont été reportées à une date ultérieure.

Chantal Guyard demande que les factures des inscriptions des championnats départementaux soient envoyées le plus rapidement possible, afin de pouvoir encaisser les règlements avant l'arrêt des comptes.

Christian Moreau a cassé un rétroviseur du véhicule emprunté au CDOS en allant à Ste Livrade, le CDOS a annoncé que ça coûterait 380€ de réparation. Il faudrait demander à l'assurance si elle prend en charge cet incident ou régler la facture.

Dates de la préparation de l'Assemblée Générale : le samedi 12 octobre 2019 à 9h.